



Arrêté le 18 / 11 / 2014

Cartographe - PERSPECTIVE: Atelier d'urbanisme

Légende

□ Limites cadastrales

Les zones urbaines

■ Ua

■ Uc

■ Uy

■ AUc

■ AUcy

■ AUcm

■ AUu

Les zones agricoles terrestres et maritimes

■ A

■ Ac

■ Aer

■ Ah

■ Am

■ Aa

Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue

■ N

■ Nter

■ Nt

■ Nsp

■ Nmer

Les prescriptions édictées par le PLU

--- Les espaces proches du rivage

— Elément de paysage identifié au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

● Les changements de destination (1)

● Les points de vue à préserver (4)

■ Les espaces boisés classés

■ Les zones humides

■ Les secteurs à programme de logements médiaux sociaux en zone AU au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

Les emplacements réservés

N°	Surface	Désignation
1	857 m ²	Élargissement de 5 m des routes de Kerdou et de gouffre dans le secteur de Penquad
2	264 m ²	Élargissement de la rue de Ty-Renez à son entrée ouest, côté de Kerguez
3	478 m ²	Rectification de viage sur la voie communale à Port-Min
4	258 m ²	Rectification de viage sur la voie communale à Croc'h-Soubre
5	868 m ²	Rectification de viage sur la voie communale au sud de Roys
6	1186 m ²	Création de stationnements

